

GM/PR
Affaire suivie par :
Ville de Gennevilliers
Philippe.ratio@ville-gennevilliers.fr

DRIEAT / SCDD
Département Evaluation Environnementale
A l'attention de l'Autorité Environnementale
12, cours Louis Lumière
CS 70027
94307 Vincennes Cedex

Gennevilliers, le 06 juillet 2021

Objet : Saisine de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale au cas par cas pour le projet de mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers relatif à la ZAC sud Chanteraines

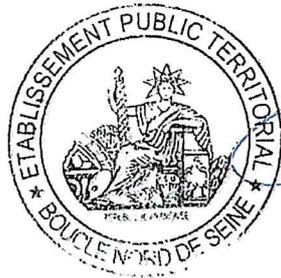
Madame, Monsieur,

Afin de poursuivre la mise en œuvre d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers relative à la ZAC sud Chanteraines engagée par arrêté n°2021/06 du Président en date du 15 janvier 2021, je souhaite saisir l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas.

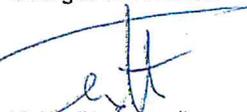
A cet effet, vous trouverez ci-jointes le projet de note de présentation et de règlement liés à la procédure de mise en compatibilité du PLU.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine reste à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Georges MOTHRON


Maire d'Argenteuil
Président de Boucle Nord de Seine